



PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES JEUNES Section foot à 11 *Le 7 septembre 2021*

Président : MAIGRET Patrick

Présents : DEALET Dominique, BIENVENU Pierre.

Objet de la réunion :

Elaboration des calendriers foot à 11 U14, U15, U16 et U18

Pour toutes les catégories, les équipes engagées sont réparties en 2 groupes géographiques EST – OUEST (article 4.4 règlement particulier jeunes à 11 du règlement particulier des championnats jeunes – Saison 2021-2022).

A l'issue des six journées de brassages « formule échiquier » (U15, U16 et U18) :

- ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque groupe constitueront le championnat groupe D1 en rencontres aller et retour, le 1^{er} du groupe D1 accèdera en Ligue saison 2021-2022.
- ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place de chaque groupe constitueront le D2.
- ✓ Les équipes classées au-delà de la 16^{ème} place constitueront le D3.

A l'issue des six journées de brassages « formule échiquier » (U14) :

Le groupe D1 de la saison 2021-2022, géré par la Ligue des hauts de France, est déjà constitué.

Si au moins 13 équipes restent en lice :

- ✓ Les 7 premiers intégreront le groupe D2,
- ✓ Les six autres et éventuels engagements à l'issue des brassages intégreront le groupe D3.

Si moins de 12 équipes :

- ✓ la suite du championnat s'effectuera sur un groupe unique D2 en rencontres aller et retour.

- Catégorie U17

Le nombre d'équipes engagées au 31 aout 2021 (7 équipes) étant inférieur au minimum réglementaire de huit équipes par catégorie, ces équipes sont reversées dans le brassage **U18**.

- Transmission des résultats

Pour une bonne gestion des brassages et de leurs calendriers, il est impératif que les résultats des matchs soient transmis au plus tard le dimanche minuit, pour pouvoir établir les rencontres de la journée suivante et les diffuser sur le site et FootClubs pour le mercredi suivant au plus tard.

Toute feuille de match non transmise dans les délais précités (dimanche minuit) pourra entrainer un match perdu par pénalité pour l'équipe responsable de la transmission de ladite feuille de match.

- Résultat des rencontres des groupes impairs

L'équipe déclarée exempte marquera 3 points avec 0 but marqué et 0 but encaissé.

En cas de forfait ou forfait général d'une équipe, son adversaire marquera 3 points au classement avec 3 buts marqués et 0 but encaissé.

- Critérium U15 à 7

Cette catégorie est composée de deux groupes géographiques de 7 équipes qui joueront 6 rencontres aller simple en première phase.

A l'issue de cette phase, et fonction des équipes restantes, d'éventuelles nouvelles équipes, il sera proposé aux clubs engagés une deuxième phase en rencontres aller et retour.

- Demande de dérogations des rencontres pour l'année

La Commission accorde dérogations aux clubs suivants :

US BREUIL LE SEC – U15 joue le samedi après-midi à domicile en alternance avec leur U18.

US CHOISY AU BAC – U18 joueront à 18h30 sur le terrain synthétique.

SC ST JUST EN CHAUSSÉE - U15 joueront le samedi à 16 heures sur le terrain synthétique.

CS CHAUMONTOIS – U18 joueront le samedi à 16 heures sur le terrain synthétique.

STADE RESSONTOIS – U15 joueront le samedi sur le terrain annexe.

AC GRANDVILLIERS – U16 joueront le samedi à 17h15 heures sur le terrain synthétique.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président et secrétaire de séance : MAIGRET Patrick